

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 1 (1953)
Heft: 1

Artikel: La sisit du Sérapis de Genève
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-727511>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA *ŠISIT* DU SÉRAPIS DE GENÈVE

par le Comte DU MESNIL DU BUISSON, Paris

AU CHAPITRE XV des *Nombres*, versets 37 à 40, Moïse impose aux Bené Israël une prescription vestimentaire qui, dans le texte hébreu, est loin d'être claire. Ils devront faire une frange (*šisit*) aux pans de leurs vêtements et placer sur la frange un cordon bleu. Les Septante, dans leur traduction grecque, ont rendu le sens plus explicite en faisant placer les franges « aux angles ou pointes (πτερύγια) de l'*himation* »¹. Ce manteau étant formé d'une grande pièce d'étoffe rectangulaire les franges se trouveront donc aux quatre coins. De plus, étant placées ainsi en pointe, elles prennent clairement l'aspect de houppettes. Quant au fil ou cordon bleu, son rôle paraît être alors de lier en un faisceau, à leur départ, les fils pendents de l'angle. Ainsi la houppette ou *šisit* tend à devenir un petit pompon de passementerie.

A l'époque du Christ, la règle transmise par Moïse était strictement observée, puisque Jésus lui-même a stigmatisé les Juifs qui par ostentation allongeaient démesurément les fils des houppettes², et jusqu'à nos jours, le vêtement de synagogue, dit *šisit*, de forme rectangulaire comme l'*himation*, porte quatre houppettes dans ses angles. Mais on possède un document du III^e siècle qui correspond plus exactement encore à l'interprétation des Septante. Dans les peintures de la synagogue de Doura-Europos, un certain nombre de grandes figures juives³ portent un costume entièrement grec : le *chiton* et l'*himation*. Or on remarque aux angles de ce manteau une frange de quelques fils tantôt libres, tantôt liés à la base : c'est évidemment la *šisit* de la loi de Moïse.

En étudiant la statuaire de Palmyre du I^{er} au III^e siècle de notre ère, nous avons observé des personnages masculins drapés dans des *himatia* garnis de pompons dans les angles. Nous en avions conclu à une mode juive : on sait en effet que dans la période envisagée des Juifs riches habitaient Palmyre et y avaient une grande

¹ Saint Jérôme traduit de son côté : *per angulos paliorum*.

² Matth., XXIII, 5 (μακλύσασι τὰ κράτη).

³ Abraham, Moïse, Esdras, Ezéchiel et un frère de David; cf. nos *Peintures de la synagogue de Doura-Europos*, p. 36, note 2.



Fig. 4. — MAH 8945.
Statue de Jupiter Sérapis.

influence. Nous pensions que cette mode devait se retrouver dans d'autres villes à colonie juive importante.

Une récente visite au Musée d'Art et d'Histoire de Genève devait nous apporter une singulière confirmation de cette hypothèse. Ce musée possède une statue de marbre blanc du Zeus Sérapis, l'unique dieu du ciel à Alexandrie⁴. Cette œuvre d'un art médiocre, fort bien conservée, paraît de la fin de l'époque hellénistique ou de l'époque romaine. Comme de coutume, le dieu est drapé dans un *himation*. Or le sculpteur a représenté quatre pompons aux angles de ce vêtement. Il a pris soin que tous les quatre soient visibles (fig. 4). L'insistance même avec laquelle ce détail est noté nous paraît indiquer la main d'un Juif pour qui l'accessoire du vêtement avait une signification précise. Dans cette audacieuse addition faite à l'*himation* de Sérapis, il nous semble reconnaître un reflet d'un plan plus audacieux encore : celui de « convertir » le grand Zeus alexandrin aux idées juives en en faisant une simple forme du Dieu unique, maître du ciel et de la terre, Ζεὺς Σέραπις, suivant la formule des inscriptions. Il faut se souvenir que dans les siècles qui ont précédé et suivi l'institution du christianisme, la grande cité cosmopolite et commerçante d'Alexandrie regorgeait de Juifs, parfois fort turbulents.

Paris, août 1952.

⁴ Bull. de la Soc. nat. des Antiquaires de France, 15 mars 1944 [1948], p. 244-250.